

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20230330-20230330 D0015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 30 Mars 2023

<u>Nombre de membres</u> :				
En exercice	14			
Présents	9			
Votants	11			
Pouvoirs	2			

Date de convocation : 23 mars 2023 Date d'affichage : 23 mars 2023

Le trente mars deux mil vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Monique GAULTIER; Dominique MANCEAU; Loïc GUILLOT; Alain RESPLANDY-BERNARD; Françoise WEINEL; Benoît COUTANT; Mathieu GAULTIER; Florence DEBRUYNE; Aurélien HERISSON rejoint la séance à 21h05.

<u>Absents excusés</u>: Virginie MOREAU; Sébastien BOUZINARD; Laëtitia MOREAU; Éric DEBEFFE; Laurent MALEVAL

<u>Pouvoirs</u>: Laurent MALEVAL (pouvoir à Alain RESPLANDY-BERNARD) ; Laëtitia MOREAU (pouvoir à Aurélien HERISSON

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

M. Dominique MANCEAU, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20230330 D00 15

<u>Objet</u> : Demande d'aide financière "Lieux de Vie Collectifs" (LVC) 2023 de la Carsat Pays de la Loire.

Madame le Maire explique que la prévention de la perte d'autonomie et l'accompagnement des effets du vieillissement des personnes retraitées relevant des GIR 5 et 6 socialement fragilisées sont des enjeux majeurs de la politique d'action sociale de l'assurance retraite.

Cette démarche s'illustre en particulier par un soutien financier au développement des lieux de vie collectifs (LVC) pour des personnes âgées encore autonomes nécessitant un cadre de vie sécurisant répondant à leurs besoins. Elle permet d'accompagner des structures d'accueil propices à l'amélioration de leur vie sociale et la préservation de leur autonomie.

Dans ce cadre, la Carsat des Pays de la Loire lance un appel à projets LVC pour l'année 2023 afin d'apporter une aide financière à la construction, à la modernisation ou à l'équipement de ces structures dans la région.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Madame Le Maire propose de déposer une demande d'aide financière "Lieux de Vie Collectifs" (LVC) 2023 de la Carsat Pays de la Loire, pour la réhabilitation de Relais de la Forêt.

Considérant l'aide financière "Lieux de Vie Collectifs" (LVC) 2023 de la Carsat Pays de la Loire, le projet susceptible d'être éligible est :

- Réhabilitation du Relais de la Forêt en Habitat inclusif

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à déposer une demande d'aide financière "Lieux de Vie Collectifs" (LVC) 2023 de la Carsat Pays de la Loire;
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

			75		2.8
CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	11

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 31/03/2023

Publication par voie électronique le 31/03/2023

Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,

Dominique MANCEAU